



PREFET D'EURE-ET-LOIR

PRÉFECTURE  
Direction de la Réglementation  
et des Libertés Publiques  
Bureau des Elections et de la Réglementation  
Affaire suivie par : Mme Colombe POITRIMOL  
Tél. : 02 37 27 70 98  
Fax : 02 37 27 72 57  
Mél : [colombe.poitrimol@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:colombe.poitrimol@eure-et-loir.gouv.fr)

Chartres, le

1 AVR. 2016

Arrêté modificatif n° 16-04-11  
de l'habilitation dans le domaine funéraire  
de la SA OGF Pompes Funèbres Marbrerie Denèque à ILLIERS-COMBRAY

Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46,  
R 2223-56 à R 2223-65 et D 2223-34 à D 2223-39 relatifs à l'habilitation funéraire ;

VU l'article D 2223-55-8 du CGCT précisant que les dirigeants d'entreprises funéraires disposent d'un  
délai de douze mois pour satisfaire à l'exigence de diplôme de conseiller funéraire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011075-0005 du 16 mars 2011 modifié ;

VU le courrier de l'entreprise « SA OGF – Pompes Funèbres Générales », en date du 14 mars 2016,  
signalant le remplacement du responsable de son établissement de ILLIERS-COMBRAY – 33, rue de  
Beauce ;

VU le dossier produit à l'appui de la demande de modification de l'habilitation funéraire ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**AR R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'article 1 de l'arrêté 2011075-0005 du 16 mars 2011 modifié est modifié comme suit :

le nom de l'exploitant de la SA OGF – Pompes Funèbres Marbrerie Denèque située 33, rue de Beauce  
28120 ILLIERS-COMBRAY, est M. Olivier BOZIER.

**Article 2** – Dans un délai de douze mois, Monsieur Olivier BOZIER produira le justificatif attestant  
qu'il détient le diplôme de conseiller funéraire ;

**Article 3** - Le reste des dispositions de l'arrêté n° 2011075-0005 du 16 mars 2011 modifié est sans  
changement.

.../...



Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00  
Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)  
Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi sur rendez-vous exclusivement  
Pour toute précision, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr) , rubrique "Démarches administratives"

**Article 4.** Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Maire de ILLIERS-COMBRAY, M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à la SA OGF Pompes Funèbres Marbrerie Denèque à Illiers-Combray.

**le Préfet,  
Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale**



**Carole PUIG-CHEVRIER**